

Annexe II d
Tableau de correspondance

Brevet d'études professionnelles Maintenance des systèmes mécaniques automatisés défini par l'arrêté du 26 octobre 1993 modifié Dernière session 2008	Brevet d'études professionnelles Maintenance des équipements industriels défini par l'arrêté du 20 mars 2007 Dernière session : 2010	Brevet d'études professionnelles Maintenance des produits et équipements industriels défini par le présent arrêté 1ère session : 2011	
EP3 : analyse de système	EP1 : intervenir sur la chaîne d'énergie ou d'information et surveiller un équipement	EP1 : intervenir sur un bien	UP1
EP1 : intervention sur système*	EP2 : préparer et réaliser une intervention mécanique	EP2 : préparer et réaliser une intervention mécanique	UP2
EP2 : communication technique*			

À la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes :

* La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à chacune des épreuves EP1 et EP2 (arrêté du 26 octobre 1993) donne lieu au calcul d'une note moyenne qui peut être reportée sur l'épreuve EP2 du présent arrêté, cette note étant alors affectée du coefficient de cette épreuve.